

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°10

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2, L1411-5 et L5211-1,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres. L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article L. 2121-21 du CGCT).

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, « sans panachage, ni vote préférentiel » (article D. 1411-3 1er alinéa du CGCT).

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant qu'outre la Présidente de la Communauté de Communes, présidente d'office, cette commission est composée de 5 membres du conseil communautaire élus par le conseil au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

OBJET :

DÉSIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres doit être constituée exclusivement des membres titulaires du Conseil Communautaire,

Il est proposé de procéder au dépôt des listes.

Il est proposé de conserver la même composition pour la Commission d'Appel d'Offres Ad-Hoc qui se réunit pour les marchés dont le montant est inférieur aux seuils européens.

Sont candidats aux postes de titulaires :

délégués titulaires
Didier HANGARD
Jean-Marc BRUNIAU
Delphine THÉVENOUX
Jérôme GROULY
Michel VIVIER

Sont candidats aux postes de suppléants :

délégués suppléants
Nadine VAUDOLON
Bernard GAUD
Henry CABAUD
Marie DA RIVA
Valérie MERLE

Une seule liste ayant été présentée, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de constituer la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Présidente : Stéphanie CHERVIN

délégués titulaires
Didier HANGARD
Jean-Marc BRUNIAU
Delphine THÉVENOUX
Jérôme GROULY
Michel VIVIER

délégués suppléants
Nadine VAUDOLON
Bernard GAUD
Henry CABAUD
Marie DA RIVA
Valérie MERLE

Les membres ci-dessus sont également élus pour siéger à la commission d'Appel d'Offres Ad-Hoc.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"PAYS de LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 3 04 2026
Publié le : 3 04 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"